

Délibération n°2220– Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2021-2022

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2218 portant sur les règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Au vu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription au titre de l'année scolaire 2021-2022, d'autoriser le remboursement des sommes prélevées et de mettre fin au prélèvement pour les bénéficiaires suivants :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
			105.30 €	Raison professionnelle
			174 € (montant à rembourser)	Maladie

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la présente délibération.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne